

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION B.E.S.T.33

1 - Montant de la cotisation :

5 € pour les membres bénéficiaires, 7,50 € pour les couples, gratuit pour les enfants jusqu'à leur majorité, par année civile.

10 € pour les membres actifs, les membres fondateurs et les partenaires, par année civile.

2 - Les différents intervenants au sein du centre sont de fait membres actifs :

Pour devenir membres actifs, les candidats devront être accueillis par deux membres du bureau afin d'échanger sur leurs différentes pratiques.

Chaque intervenant en soins devra fournir un numéro de Siret et une copie de son assurance responsabilité civile.

Chaque intervenant s'engage pour une période de 12 mois avec au minimum 3 heures par mois.

Chaque intervenant s'engage à participer à une réunion de travail avec les autres toutes les 8 semaines environ. En cas d'absence, il devra s'informer du contenu de la rencontre.

Il ou elle s'engage également à respecter le secret professionnel, les horaires, l'accueil « bienveillant » des personnes, la transmission écrite des informations à ses collègues, le rangement des locaux après chaque permanence.

Tant que l'association ne sera pas pérenne aucune indemnité ne sera versée aux intervenants.

3 - Activités de l'association :

Les membres de l'association peuvent organiser des conférences publiques sur des thèmes approuvés au cours des réunions des membres actifs. Des intervenants extérieurs pourraient venir à cette occasion pourvu que leur prestation soit en accord avec les valeurs exigées par l'association.

4 - Les membres usagers :

Les membres bénéficiaires s'engagent à avoir une attitude respectueuse avec les différents intervenants bénévoles.

Les soins pratiqués auprès d'enfants mineurs nécessitent la présence d'un parent.

5 – **Horaires** :

Les heures d'ouverture du centre sont calées sur celles de la mairie, à savoir : 9h-12h et 14h-17h du lundi au vendredi et 9h-12h le samedi matin. Le centre est fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

6 – **Conditions de ressources pour accéder aux soins** :

Quotient Familial CAF	Revenus Annuels	Prix horaire d'un soin	Tarifs
150 € à 500 €	0 € à 7800 €	5€/h	A
501 € à 700 €	7801 € à 10800 €	10€/h	B
701 € à 900 €	10801 € à 13800 €	15€/h	C
901 € à 1100 €	13801 € à 16800 €	20€/h	D

Ces tarifs **horaires** sont valables jusqu'au 31 décembre 2015.

De plus, pour bénéficier des consultations de BEST33, les bénéficiaires devront s'être acquittés de la cotisation annuelle.

Les personnes ayant des revenus annuels au-delà de 16800 € sont invitées à des consultations privées n'entrant pas dans le cadre de cette association.